

# SÉANCE DU 11 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept le onze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Thomas JEANNEAU, Anthony FOURNIER, Franck FOURNIER, Marie-Françoise BOURGEOIS, Franck GAUTEUR, Jean-Pierre GUAIS, Céline CHEVALIER, Emmanuelle CLAIRET, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusée : Colette SEYEUX.

Monsieur Franck GAUTEUR a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

---

Le compte rendu de la séance du 20 avril 2017 a été adopté à l'UNANIMITE.

---

## **ADDITIF : Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme**

### **2017046 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT**

#### **Présentation : Monique CADOT**

##### Déclaration d'intention d'aliéner :

- 2017- 012 – Parcelle AC 146 – Impasse de la Cantine : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption

##### Concessions de terrains dans le cimetière communal

- Concession n° 1148 – Cavurne 29 : vente à Mme Poirier Madeleine, pour sa famille – durée 15 ans à compter du 2 mai 2017

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.**

### **2017047 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle AB 406**

#### **Présentation : Monique CADOT**

##### Déclaration d'intention d'aliéner :

2017-013 – Parcelle AB 406 – La Gourderie : la commune fait valoir son droit de préemption.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette décision.**

### **2017048 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS**

#### **2017048a) ASSAINISSEMENT**

Il convient de régulariser les écritures prévues au budget 2017 :

Compte	Libellé	Budget Primitif	D.M. 1	Total
<b>Section Investissement :</b>				
R 021	Virement de la section d'exploitation	0	+ 20 452,15	20 452,15
R 1068	Affectation du résultat	20452,15	- 20 452,15	0
<b>Section exploitation :</b>				
D 023	Virement à la section investissement	13252,15	+ 7 200,00	20 452,15
D 61528	Entretien et réparations	67500	- 7 200,00	60 300,00
R 002	Résultat d'exploitation reporté	75972	+ 0,05	75 972,05
D 022	Dépenses imprévues	895,76	+ 0,05	895,81

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'UNANIMITE.

## **2017048b) FOYER LOGEMENT**

Régularisation excédent antérieur reporté :

Compte	Libellé	Budget Primitif	D.M. 1	Total
<b>Section Investissement :</b>				
R 021	Virement de la section fonctionnement	17 684,90	239,40	17 924,30
D 2188	Matelas	0	239,40	239,40
<b>Section exploitation :</b>				
D 615221	Entretien de bâtiments	14 000,00	35 509,15	49 509,15
D 6156	Mise en conformité ascenseur	3 600,00	8 400,00	12 000,00
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	15 468,59	45 948,55	61 417,14
R 74748	Participation de la commune	1 800,00	- 1800,00	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'**UNANIMITE**.

- *Arrivée de Thomas JEANNEAU \* 20 h 50* -

## **2017049 – PROGRAMME VOIRIE 2017 – Mission de Conseil et d'Assistance**

**Présentation : Laurent LEFEVRE**

Au regard des divers programmes de voirie inscrits au budget primitif 2017, la commune a souhaité faire appel à un maître d'œuvre pour l'élaboration des descriptifs, la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Mr BEAUDOUIN Bernard, conseiller en développement et aménagement, qui assure cette mission a été sollicité pour la remise d'une offre de prestation pour un montant forfaitaire de 600,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** la proposition de contrat de mission de conseil et retient l'offre de Monsieur Bernard BEAUDOUIN,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

## **2017050 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Présentation : Monique CADOT**

Par délibération du 9 mars 2017, transmise le 20 mars 2017 au contrôle de légalité, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Par courrier recommandé du 28 avril 2017, reçu le 5 mai 2017, dans le cadre du contrôle de légalité, Madame la sous-préfète par intérim de Château-Gontier invite le conseil municipal à procéder au retrait de ladite délibération « au motif que les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée » n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil municipal préalablement à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2004 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le projet de modification simplifiée du PLU portant sur les objets suivants :

- Modification de la marge de recul de la zone A imposant une distance pour les constructions agricoles par rapport aux limites des zones AU, afin de permettre l'extension d'une stabulation agricole en sortie Est du bourg.
- Assouplissement des prescriptions relatives aux matériaux de toiture d'habitations des zones Ua, Ub, 1AUh, A et N : admettre notamment le zinc et autres matériaux présentant de bonnes qualités d'intégration, hors bac acier.
- Modification des prescriptions relatives à la pente de toiture des zones Ua, Ub, 1AUh et A pour être en accord avec le règlement du dernier lotissement.

Vu la notification du projet aux Personnes Publiques Associées mentionnées à l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le courrier de Madame la sous-préfète par intérim de Château-Gontier du 28 avril 2017 ;

Considérant que l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme dispose que le projet de modification simplifiée du PLU ainsi que l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées. Les modalités de la mise à disposition sont précisées par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Considérant que le conseil municipal n'a pas délibéré pour préciser les modalités de mise à disposition conformément aux dispositions de l'article précité,

Considérant que la délibération du 9 mars 2017 approuvant la modification simplifiée du PLU est entachée d'un vice de procédure,

Considérant toutefois que la procédure de modification simplifiée peut être reprise à partir de l'étape du vice constaté, à savoir la précision des modalités de mise à disposition par une délibération du conseil municipal huit jours avant la nouvelle mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU,

#### **DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : La délibération du 9 mars 2017 est retirée

Article 2 : Le projet de modification simplifiée du PLU sera mis à disposition du public aux horaires d'ouverture de la Mairie du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 30 juin 2017 ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

#### **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :**

##### **2017051 – CULTURE-SPORTS**

**Présentation : Isabelle SAUVE**

##### ● **FETE DE LA MUSIQUE**

- Thème : « Faites de la Musique »
- Lieu : Parking Salle des Fêtes
- Fanfare pour l'ouverture
- Ecole EEA – Atelier Chant par les élèves de l'école Maurice Carême (à confirmer)
- Lucie Blin
- Cédez le Passage
- Les Marmillonnais

- Repas : Delaulne A : Saucisses-Frites
- Dessert : Véronique Pottier (à confirmer)
- Le projet de structure gonflable est en cours de réflexion car se pose le problème de la surveillance. On s'oriente plutôt vers les sculptures en ballons gonflables et un atelier maquillage Festi'mouns 55.19 €/heure - Présence 20 h à 22 heures)

- BULLETTIN MUNICIPAL

La commission propose les articles suivants :

- PLU
- Téléthon
- Vœux
- Page histoire de Quelaines
- Amende Chiens errants
- Travaux école : bilan des travaux
- Témoignage d'une nouvelle famille
- Gaspillage alimentaire
- Course des 8 clochers
- Don de Stéphane Renard
- Rappel horaire : bruit
- Résidence autonomie : bal du printemps
- Photo de groupe : CM
- Jumelage + futur voyage
- Départ retraite P. Lecot et M.P. Bulourde
- Maison médicale voir avec Vincent Seyeux (préciser que c'est privé)
- Nouveaux commerçants : JF Rolland – Hubert Agri – A Delaune
- Travaux d'assainissement

1<sup>ère</sup> Page : grande photo du Manoir du Buat

Dernière Page : 3trois photos du vieux Quelaines

- CIMETIERE DE QUELAINES

La commission propose de reprendre chaque année, cinq concessions échues depuis plus de deux ans. Les crédits seront aux budgets des exercices concernés.

## **2017052 – RESIDENCE AUTONOMIE**

### **Présentation : Hugues GENDRY**

- **2017052A – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Présentation du règlement de fonctionnement par Corinne Lefèvre (voir document ci-joint).

Ce document a été validé par le Conseil de Vie Sociale le 26 avril 2017 et validé par la commission le 4 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE, ADOPTE** le règlement de fonctionnement

- **2017052B – CONTRAT DE SEJOUR**

Présentation du contrat de séjour au lieu du contrat de location.

Ce document a été validé par le Conseil de Vie Sociale le 26 avril 2017 et validé par la commission le 4 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE, ADOPTE** le contrat de séjour.

- **PRESENTATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT** : Un document vous sera présenté ultérieurement par M. Claude Guiouiller, CEAS, qui est en train d'élaborer le document et Sandrine Hamon se propose de préparer la couverture.

- Visionnage de quelques photos à la commission :
  - o Repas des familles
  - o Bal du printemps
  - o Animation avec le chien

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Repas des familles le **1<sup>er</sup> octobre 2017**
- Internet : référente de la résidence autonomie **Sandrine Hamon** en lien avec Corinne Lefèvre
- Kitchenette : Demande à Pierre Charles plusieurs devis pour la pose en interne

### **2017052C - MISE AUX NORMES DE L'ASCENSEUR :**

- |   |                |
|---|----------------|
| o Mise en place d'une main courante   | } 3929,00 € HT |
| o Signalisation Kone 4 You  |                |
| o Vidange de la centrale hydraulique 150 l  | } 1323,39 € HT |
| o Mise en place d'un éclairage gaine  |                |
| o Remplacement bouton stop sur toit cabine  |                |
| o Mise en place d'une grille de protection sur pompe de relevage                          |                |
| o Mise en place d'une protection différentielle 30 ml sur circuit éclairage<br>Machinerie | } 2161,00 € HT |
| o Mise en place d'un éclairage supplémentaire en machinerie                               |                |
| o Mise en place de 2 crochets de manutention  |                |
| o Mise en place d'un bac de rétention sous centrale hydraulique                           |                |

TOTAL : 7413,39 € HT

La commission propose d'effectuer ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE DECIDE** de réaliser ces travaux. La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2017.

### **COMPTE RENDU CONSEILS DE COMMUNAUTE DES 13 MARS ET 10 AVRIL 2017**

**Présentation : Monique CADOT**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Présentation : Monique CADOT**

1. Nouvelle association sur la commune : LA NOTE (Nouvel Orchestre du Territoire en Pays de Craon) – Président : Guillaume Planchard
2. Première réunion de coordination chantier « Vestiaires sportifs » : mercredi 31 mai 2017, à 9 heures à la Mairie
3. Avenant à la régie de recettes cantine municipale « pour encaissement des menues recettes » (inférieures à 15 €)
4. Nettoyage des chemins pédestres : Samedi 24 juin à 9 h 30 (au lieu du 10 juin initialement prévu) – Inviter Cyclo club, Générations Mouvements, Clubs de Marche

5. « Les Motards ont du Cœur » remercient pour l'accueil effectué à Quelaines Saint-Gault ; compte tenu de la météo, des boissons chaudes auraient pu être bienvenues
6. Assemblée plénière à la Communauté de Communes le 19 juin 2017 à 20 heures (heure et lieu à confirmer)
7. Interrogations sur l'installation pérenne (ou non) d'un professionnel de santé sur la commune, compte tenu des avantages fiscaux qui sont accordés dans les zones de revitalisation rurale : la commune sera en ZRR au 1<sup>er</sup> juillet 2017, ce qui permettra à ces professions de pouvoir bénéficier de ce type d'aides indirectes.
8. Point sur le coût d'une desherbeuse vapeur : dossier de demande de subvention en attente de réponse
9. Planning des permanences pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

**Il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée à 22 h 40.**